

COMPTE RENDU

Commission Locale de Restructuration

DIRISI de RENNES 12 avril 2018

Le 12 avril 2018, s'est tenu la Commission Locale de Restructuration (CLR) de la DIRISI Rennes, présidée par le Colonel EYHARTS, Directeur Local.

FO DEFENSE était représentée par François-Emmanuel DELISSE, membre du Comité Technique de Réseau de la DIRISI et Bruno DAGUIER, secrétaire général du SNPTP FO DIRISI Rennes.

La CLR 2018 s'ouvre à 14h00 par un tour de table présentant les représentants de l'administration et les représentants du personnel.

En ouverture de cette CLR, **FO DEFENSE** fait remarquer qu'une vision purement gestionnaire de la Direction Centrale présente des conséquences non négligeables en local, à savoir : gel de vacances de postes, baisse de l'attractivité de la chaîne DIRISI, pas de perspectives d'évolution de carrière, l'envie « d'aller voir ailleurs ». Vous trouverez annexée à ce compte-rendu la déclaration liminaire lue par **FO DEFENSE**.

Ordre du jour :

- Présentation de la DIRISI en organisation 2018 et orientation 2019,
- Bilan de l'année 2017 des reclassements des personnels,
- Bilan des formations d'adaptation ou de reconversion,
- Présentation des effectifs et emplois concernés par la restructuration en 2018,
- Mise en place du dispositif d'accompagnement.

♣ Bilan de l'année 2017 des reclassements des personnels

Au 31 décembre 2017, l'organisation de la DL Rennes s'articulait sur 277 postes de personnels civil réalisés pour un REO de 328 personnels civils.

CAT A TECH	CAT A ADM	CAT B TECH	CAT B ADM	CAT C TECH	CAT C ADM	CAT OE	TOTAL	REO
34	2	141	12	51	21	16	277	328

Les 2 années précédentes, la DIRISI Rennes s'articulait de la façon suivante :

31 /12/ 2016 : 296 postes réalisés pour un REO de 320 PC

31 /12/ 2015 : 288 postes réalisés pour un REO de 322 PC

Départs et arrivées :

Au 1^{er} janvier 2017, 288 personnels civils étaient employés à la DIRISI Rennes contre 277 au 31 décembre 2017 (chiffres ci-dessus). Entre janvier et décembre 2017, 17 personnels civils ont quitté la DIRISI Rennes et 6 agents l'ont rejointe.

Sur les 17 départs, on dénombre : 3 départs en retraite, 1 démission, 2 détachements sortants, 9 mutations, 1 IDV et 1 mise à disposition. Les 6 nouveaux agents intègrent la DIRISI par recrutement BNE (4) et par recrutement concours (2).

Sites concernés par les restructurations en 2017 :

- CDAD CHATEAUDUN (28), 7 postes supprimés,
- CIRISI ORLEANS/DET SIC CHANTEAU (45), 4 postes supprimés.

A noter que sur un total de 11 postes supprimés, 1 poste était non-honoré. Statistiquement, sur un total de 10 agents à reclasser, 80% ont quitté la chaîne DIRISI à l'issue du PAR 2017.

Seulement 2 agents sont restés dans la chaîne DIRISI (CNMO/SI Châteaudun); les agents restants ont intégré diverses chaînes d'emploi. Ce taux de 80% de départs est révélateur du manque d'attractivité et de perspectives professionnelles proposées par la DIRISI, comme l'évoquait **FO DEFENSE** en ouverture de cette CLR.

♣ Bilan des formations d'adaptation ou de reconversion

Les agents restructurés en 2017 bénéficieront soit de formations au titre du plan de formation 2018 pour les DIRISIENS, soit seront mis en formation à charge de leur établissement d'accueil respectif. Le directeur adjoint du CMG de Rennes s'étonne de ces mises en formation sur des crédits de différentes chaînes d'emploi et tient à rappeler que la mission d'accompagnement des restructurations (MAR) a des crédits dédiés à cet effet. Le médiateur mobilité DRH-MD précise que l'enveloppe de la MAR doit être utilisée pour couvrir les dépenses de formations de tous les agents restructurés.

FO DEFENSE précise en effet que le plan de formation doit bénéficier chaque année aux agents non soumis au PAR, le plan de formation étant quant à lui réservé aux agents en poste au sein de leur chaîne d'emploi.

Cette remarque est prise en compte par le DL, afin que les agents touchés par les restructurations en 2018 soit inscrits sur des formations financées par la MAR.

♣ Présentation des effectifs et emplois concernés par la restructuration en 2018

Les effectifs de la DIRISI au 1er avril 2018 sont les suivants :

						CAT OE		
34	2	141	10	49	21	14	2/1	289

Ce sont donc 39 postes identifiés au « REO personnels civils 2018 » qui font l'objet d'une suppression soit 15% de l'effectif réalisé de cette population

FO DEFENSE tient à préciser que les éventuels recrutements par concours ne pourront permettre de gommer les deltas négatifs engendrés par cette nouvelle déflation de postes.

La DIRISI Rennes nous précise que sur ces 39 postes supprimés, 5 postes sont de niveau 1 (CAT A), 20 postes de niveau 2 (CAT B) et 14 postes de niveau 3 (CAT B).

Le Directeur Local nous confirme que les postes supprimés sont principalement des postes vacants, mais également des postes occupés par des agents prévus pour un départ en retraite en 2019.

Pour information, bien qu'ils ne soient pas remplacés, les agents partant à la retraite sont concernés par la restructuration puisqu'ils sont positionnés en situation hors référentiel organisationnel (HRO).

Emplois concernés par les restructurations en 2018 :

Sur un total de 39 postes supprimés, 7 agents sont concernés par le plan d'accompagnement des restructurations pour 2018 :

- DIRISI RENNES (35), 3 postes supprimés,
- CIRISI RENNES (35), 2 postes supprimés,
- CDAD BOURGES (18), 1 poste supprimé,
- CIRISI TOURS (37), 1 poste supprimé.

FO DEFENSE s'inquiète de l'avenir du détachement SIC de Bourges ; le Directeur Local nous affirme qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur ce détachement puisque sa situation est pérenne à ce jour.

Mise en place du dispositif d'accompagnement :

Le PAR concernera 1 agent restructuré du CIRISI Tours, la DIRISI Rennes étant d'ores et déjà en mesure de proposer un poste à l'agent concerné.

Point divers

Les mouvements prévisionnels des départs en retraire 2018-2020 concernent 21 agents. Le médiateur mobilité DRH-MD nous précise que cette projection donne un éclairage sur le futur : le « pic » de départs est attendu dans moins de 10 ans.

CONCLUSION

Cette CLR 2018 s'inscrit dans la continuité de la présentation faite par le directeur central en novembre 2017, puisqu'il précisait une perte sèche de 129 postes pour l'ensemble de la DC DIRISI.

Pour *FORCE OUVRIERE*, ces 39 postes supprimés ne font qu'accentuer le préjudice infligé aux personnels civils de la DIRISI Rennes depuis de nombreuses années.

Ces suppressions de postes présentées lors de chaque CLR doivent cesser pour que la DIRISI, « opérateur SIC du MinArm », puisse fournir à ses agents un environnement de travail stable et serein pour les prochaines années.

Rennes, le 2 mai 2018



DECLARATION LIMINAIRE

Commission Locale de Restructuration DIRISI de Rennes

Du 12 Avril 2018

Mon Général. Monsieur le Directeur de la DIRISI de Rennes. Mesdames. Messieurs.

La DIRISI ; une aventure humaine ! C'est un slogan qui a marqué le 10^{ème} anniversaire de l'opérateur de la Défense. De Comités Techniques de Réseau en réunions centrales, nous n'avons eu de cesse d'espérer à y parvenir. Les travaux RH engagés en 2017 puis en 2018 nous ont malheureusement démontrés le contraire.

Cette CLR en est, à bien des titres, le parfait exemple.

Ainsi la présentation qui nous est proposée détaille le préjudice infligé aux postes de personnels civils. A cet égard, nous avions émis le souhait d'obtenir un document présentant des données claires et précises lors des précédentes commissions. Nous ne pouvons que remercier l'ensemble du bureau RH de la DL de rennes pour la prise en compte de notre demande.

Ce sont donc **39** postes identifiés au « REO personnels civils 2018 » qui font l'objet d'une suppression. Cela ne représente rien moins que **15%** de l'effectif réalisé de cette population.

Cette déflation ne constitue pas une surprise en soit puisque la présentation faite par le directeur central lors du CTR du 30 novembre dernier précisait une perte sèche de 129 postes sur l'ensemble de la DC DIRISI.

Concernant la DL de Rennes, la manœuvre centrale d'ajustement se caractérisait par la suppression de 4 postes de A, 22 de B et 19 de C pour une augmentation de 2 Officiers, 5 Sous-Officiers, 8 Militaires du rang et 7 ouvriers d'Etat.

Nous nous devons de rappeler ici que nous avons déjà subi une déflation significative l'année dernière où le bilan des suppressions de postes identifié au 31/12/2017 se portait à déià à **19 Postes**.

Ainsi pour ces 2 dernières années, la DL de Rennes a consenti à un effort que nous considérons d'inacceptable puisqu'elle a perdu **21%** de ses effectifs. Ce que nous considérons comme une hémorragie.

Nous le savons, puisque martelé par le directeur central, cet effort consenti est le fruit d'une volonté de réorganisation structurelle conjuguée à une stratégie de pilotage des effectifs réduisant année par année le volume de la population civile. En revanche, nous ne nous expliquons toujours pas la posture de diminution de nos effectifs alors que le PMEA (plafond ministériel des emplois autorisés pour la DIRISI) s'y rapportant est sensiblement constant.

Mais ceci, dépasse le cadre de cette commission. En revanche, ce qui concerne notre rendez-vous d'aujourd'hui ce sont bien les conséquences locales de cette politique hégémonique.

Démonstration :

Le format structurel de la DIRISI étant désormais posé, nous comprenons fort bien les mutations qu'il convient d'entreprendre en termes de métiers pour réussir les missions qui sont les nôtres.

Une politique RH basée sur ce principe ne pourrait que nous satisfaire. Or la réalité est tout autre puisque cette conduite forcée par le central ne s'exprime qu'au travers d'une vision purement gestionnaire des effectifs.

La stratégie est somme toute assez simple, puisqu'elle consiste d'année en année à geler la quasi-totalité des vacances de postes. Ainsi depuis plus de trois ans, aucune perspective de mutation entrante comme interne, à quelques exceptions près, mais toujours orchestrées par un pouvoir central focalisé sur ses objectifs de gestion et son incapacité récurrente à remplir son bassin d'emploi Parisien.

Bilan local:

- pas d'opportunité pour le bassin d'emploi restructuré,
- pas de perspective d'évolution de carrière,
- pas de remplacement malgré l'augmentation des contraintes et des plans de charge et, sans aller plus en détail,
- augmentation des évasions des compétences vers des horizons plus prometteurs.

Avantage pour cette CLR:

diminuer les effets collatéraux et en cela, nous nous en réjouissons.

Avantage notoire pour son concepteur:

- Eviter des situations anxiogènes susceptibles de mettre à mal les sondages RPS.
- Favoriser la souplesse à supprimer des postes non chargés pour les transférer en région Parisienne.

De toute évidence et puisque l'échec n'est pas une option, nous restons persuadés de l'insuccès de cette stratégie.

Et la mission dans tout ça ? Nous posons la question.

A son habitude, FO DEFENSE se gardera bien d'une quelconque ingérence. Pour autant, il est de notre devoir de rappeler avec force en cette instance, la légitimité du personnel civil au sein des Armées et de la DIRISI en particulier. L'augmentation notoire et légitime des OPEX à l'égard de nos camarades militaires, compte tenu du contexte actuel en est une des plus parfaite illustration.

Mon colonel, nous vous remercions de votre attention et vous prions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de cette instance.

Dans la continuité de nos travaux, nous transmettrons cette réflexion aux élus du Comité Technique de réseau de la DIRISI ainsi qu'à son président.

Rennes, le 12 avril 2018